

COVID-19

RAPPELS ET PRÉCISIONS



18 mars 2020

C
O
V
I
D
-
19

PSOC

Programme de soutien aux organismes communautaires

Le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean est sensible à la réalité des organismes communautaires et fait tout en son possible pour minimiser les impacts dans nos milieux. La situation est évaluée conjointement avec la TROC 02 au fur et à mesure.

LA TROC A EU CONFIRMATION QUE :

Le financement des organismes communautaires est maintenu, tel qu'annoncé aujourd'hui par le ministre Jean Boulet, ce qui inclut votre versement du PSOC. Et ce, même si vos activités sont arrêtées ou ralenties.

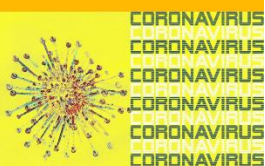
Le paiement de vos ententes de services avec le CIUSSS est aussi maintenu, et ce, en concordance avec le soutien annoncé par M. Legault tant au niveau de la population qu'au niveau des services de santé et services sociaux.

→ Pour voir le communiqué : <https://urlz.fr/c7qH>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Si votre année financière se terminait au 31 décembre, vous pouvez reporter votre AGA. Pensez à simplement écrire à l'équipe PSOC (02-ciuss-psoc@ssss.gouv.qc.ca) pour les aviser.

Si votre année financière se termine au **31 mars**, nous n'avons pas encore de recommandation, car nous nous ajusterons selon l'évolution de la situation pour le maintien (ou non) des AGA en mai et juin.



VOS ACTIVITÉS

PRÉCISIONS

ACTIVITÉS SUSPENDUES OU FERMETURE COMPLÈTE?

SUSPENSION DES ACTIVITÉS

Avec votre conseil d'administration, vous avez décidé d'adapter vos services en fonction du contexte.

Ex.: Vos activités de groupes sont annulées. Vous offrez un soutien téléphonique ou individuel à vos membres. Le personnel est requis pour du travail organisationnel (réunion, préparation d'ateliers, ménage, etc.) Vous prévoyez des modalités pour du télétravail, des réunions téléphoniques ou en visioconférence, etc.

FERMETURE

Vous ne tenez plus aucune activité. Le personnel n'est pas requis au travail.

RAPPELS

Ralentissons le rythme et priorisons nos actions!

- Reportons les rencontres non essentielles et non urgentes.
- Favorisons le télétravail, les échanges avec nos membres et CA par courriel ou téléphone ou encore les visioconférences (voir quelques outils dans le [Bulletin de la CTROC du 13/03-p.2](#)).
- Gardons pour plus tard les embrassades ou poignées de mains... On s'en donnera à cœur joie quand tout cela sera derrière nous. Restons dans la prévention et serrons-nous les coudes!

Nous vous invitons à bien distinguer entre les deux!

Ce n'est pas parce qu'un organisme adapte son quotidien en limitant les rencontres physiques pour se conformer aux exigences gouvernementales imposées par la COVID-19 qu'il est fermé.

La TROC vous invite fortement à réfléchir à la possibilité de maintenir les salaires des travailleuses et travailleurs, même si votre personnel est coincé à la maison (à cause des écoles ou garderies fermées, par exemple). Soyons créatifs et créatives dans notre organisation du travail et surtout solidaires avec nos équipes de travail!



SUGGESTIONS



Maintenir les salaires de vos employé.e.s



Favoriser le télétravail et l'adapter :

- **Souplesse et compréhension** seront nécessaires! Il faudra bien sûr prévoir que le **travail sera ralenti** ou moins efficace. (C'est un beau défi de travailler avec des enfants autour qui veulent notre attention, ont faim ou très envie de jouer... encore plus lorsque nous ne sommes pas disponibles)
- **Morceler son horaire** de travail
(ex: 2 h le matin, puis 2h pendant la sieste des enfants ou un film, et finir sa journée le soir lorsque les enfants sont couchés) ou étaler son horaire de travail pour un temps partiel (ex.: un peu chaque jour pendant 5 jours au lieu de 3 jours intensifs)
- Penser à prendre une **résolution de télétravail** avec votre CA



Trouver des alternatives

Par exemple : remettre les heures non travaillées à plus tard...



Éviter si possible que vos **travailleuses et travailleurs se retrouvent au chômage**. Si vous avez le régime de prestations supplémentaires de chômage (PSC), n'hésitez pas à l'utiliser!

R.H. (suite)

RESSOURCES HUMAINES

PRÉCISIONS PRESTATIONS

ASSURANCE-EMPLOI

À ce stade-ci, il existe des mesures particulières SEULEMENT pour les gens qui sont placés en quarantaine et/ou dont la santé est affectée par le virus. Les employé.e.s qui ne peuvent travailler parce que leur organisme est fermé ou au ralenti doivent toujours composer avec le délai de carence standard de 7 jours.

Vous ne pouvez avoir du chômage si vous continuez à travailler, même s'il s'agit d'une perte drastique de revenu (ex.: 7h de télétravail/sem.). Afin d'éviter de créer de la pauvreté, nous vous suggérons de trouver d'autres alternatives si jamais c'est le cas, comme une reprise des heures non travaillées au retour par exemple.

Nous recommandons donc aux membres du personnel qui souhaitent recevoir des prestations de compléter leur demande dès que possible.

Production du relevé d'emploi

Les employé.e.s qui souhaitent faire une demande d'assurance-emploi auront besoin de leur **relevé d'emploi**. Lorsque vous le produirez, vous devez choisir la cause "**KOO-Autres**" et spécifiez dans les "Observations" que c'est à cause d'une fermeture forcée (ou un ralentissement marqué).

Dans l'objectif d'éviter d'engorger les hôpitaux, le gouvernement du Québec demande aux employeurs de **ne pas demander de billets de médecin** à leurs employés devant se placer en isolement volontaire.

www.quebec.ca/coronavirus ou 1-877 644-4545

Des questions?

3 SITES WEB OÙ VOUS RÉFÉRER :

- [Questions/réponses COVID-19 de la CNESSST](#)
(Santé et sécurité du travail | Normes du travail | Indemnisation)
- [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) - Emploi et Développement social Canada](#)
- [Mesures d'urgence et pandémie du coronavirus: quels sont les droits des travailleuses et travailleurs?](#)

VOTRE TROC

PRÉSENTE POUR VOUS!



Vos représentants de la TROC 02 sont à pied d'œuvre pour vous!

Nos actions :

- Participation à la cellule de crise régionale ;
- SSS ;
- Contacts journaliers avec l'équipe PSOC ;
- Collaboration avec nos partenaires locaux (CDC) et comités locaux ;
- Diffusion et relai d'informations sur nos différentes plateformes ;
- Recensement des services offerts ;
- Aide, soutien et accompagnement ;
- Communications régulières avec les autres TROC/ROC du Québec pour partager des informations et s'outiller collectivement ;
- Mise à jour d'une liste des organismes ouverts et activités modifiées,
- disponible sur notre site web.

www.troc02.org

Facebook @TROC02

COMITÉS LOCAUX

Pour identifier et soutenir les services communautaires essentiels, mais aussi aider les organismes et répondre à leurs questionnements, des comités locaux ont été mis en place.

On y retrouve entre autres : CDC, organisateurs communautaires et MRC.

Vous pourriez être interpellé.e.s par ces comités pour partager vos besoins ou faire un suivi de la situation dans votre organisation. Plus de détails suivront sous peu concernant ces structures.

**Nos bureaux sont ouverts!
Contactez-nous au besoin**

Plusieurs activités de la TROC sont annulées, informez-vous avant de vous déplacer!

Consultez la liste
à jour des organismes ouverts
et services offerts dans la région

www.troc02.org